



REPUBLICQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE LA

MARTINIQUE

PRÉFECTURE MARTINIQUE
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Contrôle de Légalité

Séance du mardi 27 juin 2023

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	21	27		
		Dont procurations		
		6		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
27	27	00	00	00

Date de la convocation

21/06/2023

Date d'affichage

21/06/2023

Objet de la Délibération

FINANCES

Autorisations de programme –

Crédits de paiements

L'an deux mille vingt-trois et le 27 juin, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Étaient présents : M/Mmes Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Christophe GABUT, Nicole DUFEAL, Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jean-Pierre LUGIERY, Eric JULTAT, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Jean-Philippe JEAN-BOLO.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Pierre MIDELTON, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Marinette TORPILLE.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, William PAULIN, Marie GARON, Noham BODARD, Maurice JOSEPH-MONROSE, Daniel CHOMET.

Absents : M. Georges HARPON, Christophe AGELAN.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENTS

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes ;
- Vu la délibération n°2023-03-020 du Conseil municipal en date du 11 avril 2023 validant le budget primitif pour l'exercice 2023 ;

- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 13 juin 2023 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « finances et optimisation des ressources » en date du 19 juin 2023 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De l'ajustement des crédits de paiement des autorisations de programme dont la liste suit :

- **RHI Fond Batelière :**

Montant total de l'AP (TTC)	CP 2023
7 289 851,85 €	2 035 250,00 €

- **Salons funéraires :**

Montant total de l'AP (TTC)	CP 2023
2 115 750,00 €	154 250,00 €

- **Travaux de protection des berges de la ravine Fond Rousseau :**

Montant total de l'AP (TTC)	CP 2023
1 279 403,00 €	1 219 354,89 €

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 05 JUL 2023

Le Secrétaire de séance

Josiane NAPOLY-PUJAR



Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1^{ère} Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

